



LYCEE / R.P.I. 20..... / 20.....

ATTENTION, CE FORMULAIRE NE CONCERNE QUE LES LYCEENS et LYCEENNES

Cette année encore la Région maintient sa participation au financement du transport des lycéens. Ceci permet aux lycéens et lycéennes de continuer à bénéficier d'un transport gratuit toute l'année, sur tout le réseau TUC**.

Pour bien comprendre, il faut savoir qu'un abonnement annuel coûte en principe 250€ par an.

Pour les lycéens, la C.A.C. prend en charge 150€ par an, le Conseil Régional finance à hauteur de 100€.

Il ne reste donc rien à la charge des familles, si ce n'est le coût de la carte.

La délivrance et/ou le renouvellement de la carte PASS PASS coûtera donc 12€ pour toute l'année scolaire.

Pour être sûr d'obtenir votre carte pour la rentrée scolaire, faites parvenir votre dossier complet par courrier ou déposez-le **le plus vite possible** à :

Agence Vectalia, rue du Cambrésis 59400 Cambrai

* Abancourt • Anneux • Aubencheul-au-Bac • Awoingt • Banteux • Bantigny • Bantouzelle • Blécourt • Boursies • Cagnoncles • Cambrai • Cantaing-sur-Escaut • Cauroir • Crèvecœur-sur-Escaut • Cuvillers • Doignies • Escaudoevres • Esnes • Estrun • Esuars • Flesquières • Fontaine-Notre-Dame • Fressies • Gonnelleu • Gouzeaucourt • Haynecourt • Hem-Lenglet • Honnecourt-sur-Escaut • Iwuy • Lesdain • Les-Rues-des-Vignes • Marcoing • Masnières • Moeuvres • Naves • Neuville-Saint-Rémy • Niergnies • Noyelles-sur-Escaut • Paillencourt • Proville • Raillencourt-Sainte-olle • Ramillies • Ribécourt-la-Tour • Rieux-en-Cambrésis • Rumilly-en-Cis • Saille-lez-Cambrai • Sancourt • Séranvillers-Forenville • Thun L'Évêque • Thun St Martin • Tilloy-lez-Cambrai • Villers-en-Cauchies • Villers-Guislain • Villers-Plouich • Wambaix

** Le réseau TUC est composé des bus de la société VECTALIA et des cars du réseau ARC-EN-CIEL circulant sur le territoire de la CAC

Comment obtenir ou renouveler la carte de transport PASS PASS ?

1. Remplissez les cadres **1** **2** et **3** de la demande située au verso

2. Signez l'autorisation de délivrance de la carte en acceptant le règlement des Transports **4**

3. Déposez ou envoyez votre demande remplie et signée **avec la photocopie d'un justificatif de domicile** (facture fournisseur d'énergie ou téléphonique de moins de trois mois avec échéancier), **une photo d'identité*** récente et **un chèque de 12€ (ou espèce)** à l'ordre du **TRESOR PUBLIC** à :

Agence VECTALIA, rue du Cambrésis 59400 CAMBRAI le plus vite possible

Si plusieurs demandes, merci de faire un règlement spécifique de 12€ pour chaque demande

* inutile pour le renouvellement de votre carte PASS PASS.

RENOUVELLEMENT: Pour les élèves déjà détenteurs d'une carte Pass-Pass, celle-ci est à conserver et à présenter à l'agence VECTALIA avec ce formulaire complété ainsi que les pièces justificatives citées. La carte renouvelée sera rendue immédiatement.

Si vous souhaitez que votre carte soit envoyée sous votre responsabilité à votre domicile, joignez une enveloppe format 11x22 libellée à votre adresse et affranchie au tarif lettre, et la carte s'il s'agit d'un renouvellement. Sinon, venez retirer votre carte à l'agence VECTALIA, sur présentation d'une pièce d'identité, quelques jours après réception de votre demande.



Les informations demandées sur cet imprimé sont obligatoires en vue de votre inscription. Le destinataire de ces informations est la Communauté d'agglomération de Cambrai. En application de l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant et procéder éventuellement à des rectifications auprès de la Communauté d'agglomération de Cambrai. L'article 441-7 du code pénal prévoit et réprime le fait :

1-d'établir une attestation ou certificat faisant état de faits matériellement inexacts

2-de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère

3-de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Toute fausse déclaration entraînera le retrait de la carte de transport sans qu'aucun remboursement ne puisse être demandé.

